

---

Rapport par M. Lebrun sur les dépenses de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie française, du dépôt de législation, des travaux littéraires et de l'enseignement public, lors de la séance du 29 janvier 1790

Charles François Lebrun

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lebrun Charles François. Rapport par M. Lebrun sur les dépenses de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie française, du dépôt de législation, des travaux littéraires et de l'enseignement public, lors de la séance du 29 janvier 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. pp. 379-384;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1880\\_num\\_11\\_1\\_5659\\_t1\\_0379\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5659_t1_0379_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 10/07/2020

PREMIÈRE RÉCAPITULATION.

La somme des dépenses actuelles est de . . . . .	289,615,000 liv.	
<i>Sommes des dépenses qui subsisteront.</i>		
1 <sup>o</sup> Dépenses du Trésor public. . . . .	193,300,000 liv.	} 228,712,166
2 <sup>o</sup> Dépenses remises aux provinces . . . . .	35,412,166	
<hr/>		
RÉDUCTION SUR LES DÉPENSES.	60,902,834 liv.	<hr/> <hr/>

SECONDE RÉCAPITULATION.

La somme des fonds versés au Trésor public pour acquitter les dépenses, est de . . . . .	289,615,000 liv.
La somme des fonds qui y sera nécessaire à l'avenir, sera de . . . . .	193,300,000
<hr/>	
La réduction des fonds au Trésor public sera de . . . . .	96,315,000 liv.
<hr/> <hr/>	

L'Assemblée nationale ordonne que le rapport de M. le marquis de Montesquiou sera imprimé, distribué et inséré au procès-verbal de la séance de ce jour.

M. Lebrun, membre du comité des finances, présente ensuite une série de rapports qui complètent celui qui vient d'être fait par M. le marquis de Montesquiou.

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Par. M. LEBRUN

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dépense du Trésor royal.

8 pensions de 3,000 liv. . . . .	24,000 liv.	
8 — de 1,800. . . . .	14,400	
8 — de 1,200. . . . .	9,600	
Secrétaire perpétuel, . . . . .	3,000	
Trésorier. . . . .	3,000	
Frais d'expériences . . . . .	12,000	
Supplément pour frais d'expériences. . . . .	12,000	
Motet du jour de Saint-Louis. . . . .	400	
Ecritures. . . . .	500	
Jetons. . . . .		
Supplément pour les jetons . . . . .	222 m. à 57 liv. 15 s.	} 3,258 liv. 5 s. 4,562 liv. 5 s.
Dépenses courantes supplément. . . . .	1,438 liv.	
<hr/>		
	93,158 liv. 10 s.	<hr/> <hr/>

Observations.

Les pensions de l'Académie des sciences sont

soumises à la retenue du dixième; mais le dixième est remplacé par une ordonnance de pareille somme.

Dans les états du Trésor royal les pensions sont portées en entier, et le remplacement aussi, et de là un double emploi apparent.

Les 12,000 livres, données pour frais d'expériences, sont exactement employées à leur destination : des 12,000 livres de supplément, 8,000 ou environ sont distribués en pensions de 500 livres aux académiciens qui n'ont point de grandes pensions.

Arriéré.

Pour les jetons. . . . .	8,258 liv. 5 s.
Pour frais d'expériences, trois années dues. . . . .	36,000
Pour deux années de grandes pensions au premier janvier 1790. . . . .	108,000
Au trésorier actuel pour deux années et quelques mois d'une pension de 3,000 livres dont il jouissait comme survivancier de M. de Buffon, et qui s'est éteinte à la mort de ce savant.	3,883
<hr/>	
	156,141 liv. 5 s.
<hr/> <hr/>	

Le comité des finances ne se permettra de proposer aucune réduction sur la dépense d'une Académie consacrée au progrès des sciences, des manufactures et des arts, qui a fait la gloire de la France et que le reste de l'Europe lui envie.

Observatoire.

Appointement du directeur avec retenue. . . . .	3,000 liv.	2,700 liv.
Pour trois élèves	1 <sup>o</sup> 900 liv. 2 <sup>o</sup> 700 3 <sup>o</sup> 600	
Encouragements	200	
Instruments. . . . .	2,400	
Bibliothèque . . . . .	600	
Bois, lumières, registres, papier. . . . .	600	6,000 liv.
<hr/>		
	6,000	8,700 liv.
<hr/> <hr/>		

Observations.

Le titre de directeur de l'Observatoire ne date que de 1771.

MM. de Cassini avaient eu jusque-là des grâces, des pensions, point de titres ni de traitements.

Depuis cinq ans, on a attaché trois élèves à l'Observatoire, qui doivent veiller, à tour de rôle, pour faire des observations. Chaque année ils publient leurs découvertes, leurs calculs et leur théorie.

L'insouciance ou la détresse avaient abandonné l'Observatoire, et ce beau monument tombait en ruines.

On a enfin songé à le réparer, et il est aujourd'hui ce qu'il devait être.

La dépense se trouvera dans le département des bâtiments du Roi.

Cependant l'état du Trésor royal porte une somme de 8,680 livres pour 1788, dont le directeur ne présente point l'emploi.

Dépôt d'instruments d'astronomie aux Capucins de la rue Saint-Honoré..... 500 liv.

#### M. le Monnier.

Traitement de M. l'abbé Bossut, examinateur des élèves du génie... 3,000 liv.  
Remboursement de ses avances... 1,500

Ces deux articles devraient être portés dans la dépense du département de la guerre,

M. Adamson porté dans l'état de l'Académie des sciences pour 1,800 livres, sous le titre de loyer.

Renvoyé à l'état des pensions.

M. Adamson n'est pas riche; mais il a un riche cabinet qui fait sa jouissance, et qui sans ce bienfait du Roi ferait sa détresse.

#### ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

10 pensions de deux mille livres.....	20,000 liv.	»	»
5 idem de huit cents livres	4,000		
Secrétaire perpétuel.....	1,000		
Dessinateur.....	1,000		
Bibliothécaire.....	600		
Bibliothèque, achat, reliure.....	400		
A l'académicien chargé de rendre compte du travail annuel de l'Académie, en présence de l'Académie des sciences....	400		
Transcriptions de registres, frais de bureau, bois, lumières, suisse.	3,000		
Huissier.....	600		
Supplément des fonds destinés aux prix pour remplacer les réductions faites sur les rentes ..	600		
Jetons, 208 marcs à 57 liv. 15 sols.....	12,008	»	»
	<u>43,608</u>	»	»

#### Observations.

On retient le dixième sur les pensions, et on le remplace par une ordonnance de pareille somme.

De là, une différence entre cet état et celui du Trésor royal qui porte les pensions en entier et le remplacement du dixième retenu en entier.

On a rejeté aux travaux littéraires une somme de 14,000 livres accordée depuis quelques années à des académiciens pour un travail sur les manuscrits de la bibliothèque du Roi. On a rejeté aux pensions une pension de 1,500 livres accordée à M. Dansse de Villaison, en attendant une pension de l'Académie.

#### ACADÉMIE FRANÇAISE.

Appointements du secrétaire perpétuel.....	3,000 liv.	»	»
A lui pour logement au Louvre qui lui a été ôté pour ajouter à celui de M. de Brancas.....	1,200	»	»
Frais de bureau, correspondance.....	900	»	»
Messe de Saint-Louis, assemblée publique du même jour.....	300	»	»
358 marcs 6 onces en jetons à 57 liv. 15 s.			

#### Observations.

Quelques membres de l'Académie française ont des pensions, mais aucune n'est attachée à l'Académie.

Si le logement au Louvre est attaché au titre de secrétaire, il faut le lui restituer, sinon le porter aux pensions.

Les jetons ont éprouvé une augmentation dans ces derniers temps, ce qui les a portés à 358 marcs.

Il sera dû la totalité de l'année au 31 décembre, moins les 300 livres pour la messe du jour de Saint-Louis, qui, dans ce moment, doivent avoir été payés.

#### DÉPÔT DE LÉGISLATION.

##### M. Moreau.

Appointement de M. Moreau.....	17,000 l.	Fonds affectés au dépôt.....	17,200 l.
Sur quoi il paye à M. de Valcourt... 2,000 l.		Intérêt d'un capital en effets royaux dans la caisse.....	2,687 l. 10 s.
A M. du Fourneau..... 2,000			<u>19,887 l. 10 s.</u>
Dépenses non détaillées.. 4,000			
	<u>5,000</u>		
	5,000		
Reste net.....	<u>12,000 l.</u>		
		<b>DÉPENSE.</b>	
		Loy. de maisons....	7,000 l.
		A M. de Valcourt....	900
		A M. Glier, chargé de la recherche et inventaire des Chartres....	1,500
		A M. du Fourneau sup. d'appoint....	1,200
		A M. Hubert, chargé d'extraire des Cartulaires de la Bibliothèque du Roi....	1,200
			<u>11,800</u>
		Reste net..... (1)	<u>8,087 l. 10 s.</u>
Dépense totale du dépôt...	36,887 l. 10 s.		
En caisse au 7 décembre.....	argent.... 3,181 l. 9s. 3. d.		
	en billets de caisse.		
Effets royaux.....	55,500		
Dû par le Trésor royal, sur les six premiers mois 1789....	8,000 l.		
Sur les six derniers mois.....	8,600		
	<u>16,600 l.</u>		

(1) Il paraît que cette somme est employée aux correspondances et travaux dans les provinces.

*Observations.*

Ce dépôt indiqué, à ce qu'on croit, par M. le chancelier d'Aguesseau, a commencé en 1759 sous les auspices de M. Bertin, attaché d'abord au département de la finance. Il passa en 1780 dans celui de la chancellerie: à cette époque, il fut érigé, à ce qu'il paraît, en dépôt de législation et d'histoire. C'était là que devaient se rassembler les monuments de l'une et de l'autre, là que les ministres devaient puiser les faits qui, devenant dans leurs mains principes d'administration, établissaient les fondements de notre droit public. M. Moreau, historiographe de France, obtint qu'on attachât ce titre à son dépôt; il y destina sa bibliothèque personnelle; le premier fond fut une collection d'Edits, Arrêts, Ordonnances, etc., achetés du libraire Prault, 50.000 livres.

L'imprimerie royale, celles des cours supérieures, y ont fourni gratuitement tout ce qui émanait, soit du conseil du Roi, soit des tribunaux. On y a réuni un ancien dépôt de finances, la bibliothèque de M. de Sainte-Palaie, les registres du Parlement de Paris, une collection des registres de l'administration de Colbert.

Plusieurs registres des différents départements, d'autres registres de quelques cours supérieures, de quelques bailliages, des titres originaux, des copies de chartres, des manuscrits.

Les fonds affectés au dépôt se sont accrus successivement.

Décision du Roi de 1762.....	4,000 liv.
Idem de 1764.....	6,000
Idem de 1769..	6,000
Idem de 1780.....	1,200
	<hr/>
	17,200 liv.

Ce dépôt ne peut aujourd'hui appartenir qu'à l'histoire. Notre droit public ne sera plus dans les faits, et l'administration, désormais heureuse, n'aura pas besoin d'aller chercher ses principes dans des monuments souvent contradictoires.

Ce n'est donc plus à un département qu'il faut l'attacher, il rentre dans la classe de tous ceux qui n'intéressent que la curiosité.

Si quelques titres originaux, et il y en a peu de ce genre, peuvent être utiles aux nouvelles administrations, on en trouvera la notice dans l'inventaire.

Une décision très récente accorde à M. de Pastoret, maître des requêtes, la survivance de M. Moreau, assigne un traitement et des fonctions à M. Moreau de Fourneau, crée le sieur Moreau lui-même directeur et inspecteur des travaux relatifs à la législation, à l'histoire et au droit public, fixe enfin la destination d'une partie des sommes accordées pour les travaux littéraires.

M. de Pastoret est connu par ses ouvrages comme par sa place, et si des motifs personnels peuvent influer sur les vues de l'Assemblée nationale, elle distinguera, sans doute, un magistrat qui s'est honorablement montré dans la double carrière de la littérature et des lois.

## TRAVAUX LITTÉRAIRES

*Table chronologique des Chartres imprimées.*

M. de Bréquigny ..... 3,000 liv.

Ouvrage projeté sous le ministère de M. de Machaut en 1746, entamé par messieurs Secousse et de Ste-Palaie, commencée réellement par M. de Bréquigny en 1760; le premier volume a paru en 1769; le quatrième est très-avancé et finira à Philippe-Auguste.

L'objet de cet ouvrage a été de ranger par ordre chronologique toutes les pièces imprimées relatives à notre histoire, d'indiquer les sources, d'en fixer les dates.

Le traitement, y compris les frais des bureaux, est de 3,000 livres, dont 1,500 livres sont accordées chaque année, à M. Mouchet, survivancier de M. de Bréquigny.

Ce travail se faisait autrefois sous les auspices du ministre des finances; aujourd'hui sous celui de M. le garde-des-sceaux.

*Collection générale des Chartres.*

M. de Bréquigny ..... 2,400 liv.  
M. de la Porte Dutheil ..... 1,500

Ouvrage projeté sous le ministère de M. Bertin, qui tient à la collection de Chartres confié à M. Moreau.

Il fallait classer les Chartres qu'on rassemblait, et les discuter.

M. de Bréquigny fut appelé à ce travail, et il lui fut assigné 2,400 livres. Une édition de cette collection fut arrêtée en 1784 et M. de Bréquigny en fut chargé.

On lui associa M. Dutheil en 1786 avec 1,500 livres de traitement. M. Dutheil fut rappelé de Rome, où depuis 1776 il avait été occupé par ordre du roi à rechercher dans les archives et la bibliothèque du Vatican les pièces originales relatives à l'histoire de France.

Il en a rapporté douze mille pièces qui sont aujourd'hui dans le dépôt de M. Moreau.

Cette collection a déjà fourni trois volumes in-folio, le premier composé des pièces renfermées dans le dépôt de législation.

Le second et le troisième, des lettres, anecdotes du Pape Innocent III.

*Ordonnances du Louvre.*

M. de Bréquigny ..... 6,000 liv.

Le recueil des ordonnances des rois de la troisième race a commencé en 1717, le premier volume en 1723, par M. de Laurière, continué par M. Secousse jusqu'en 1754; confié ensuite à M. de Villevant, à qui on avait adjoint M. de Bréquigny.

Ce dernier a fait presque seul tout

---

12,900 liv.

Ci-contre.... 12,900 liv.

le travail, jusqu'à l'époque actuelle. M. Secousse l'avait laissé au neuvième volume; le quatorzième est achevé d'imprimer, et finit avec le règne de Charles VII.

*Titres rapportés de la Tour de Londres.*

M. de Bréquigny..... 6,000 liv.

En 1753 M. de Bréquigny fut envoyé à Londres pour transcrire dans les dépôts de la Tour, de l'Echiquier, etc. les pièces relatives à la France. Après trois années de travail, il rapporta quinze mille pièces.

Revenu en France, il a été chargé de faire des tables et des sommaires de la plus grande partie de ces pièces; il a dressé des tableaux des domaines et mouvances du roi dans la Guyenne, la Normandie, le Calaisis, et autres provinces qui ont été longtemps soumises aux Anglais: plusieurs mémoires ont été faits sur les droits des provinces, etc. Ce travail se continue encore.

*Correspondance littéraire en Chine.*

MM. Ko et Yan, Chinois ..... 1,400 liv.

M. de Créquigny, rédacteur (1)...

23,300 liv.

TRAVAUX LITTÉRAIRES

*Histoires des Chartres.*

Le Père Chrysologue Gy..... 1,200 liv.

Ce travail doit être réuni à celui de la table des Chartres, etc. L'histoire des Chartres est celle des établissements mêmes.

*Inventaire du Trésor des Chartres.*

MM. Dacier ..... 2,000 liv.

Gaillard..... 2,000

Gauthier de..... 2,000

Coqueley..... 2,000

{ Le B..... 2,000

.. { Son Frère..... 2,000

Richard de Valaunbrun ..... 2,000

Il existe un inventaire du Trésor des Chartres de MM. Dupuy, et cet ouvrage contient la notice de tout ce que ce dépôt renferme de plus intéressant.

Peut-être ne faudrait-il plus qu'une table de chaque volume des registres, peut-être encore une copie fidèle, qui, conservée dans un autre dépôt, nous rassurerait contre les craintes des accidents

(1) Les mémoires Chinois sont le fruit d'une correspondance entretenue sous les ordres du Roi par M. Bréquigny. MM. Ko et Yan en sont les principaux agents en Chine, et ont 2,400 livres. Le libraire paye chaque volume 1,000 livres; cette somme est donnée aux missionnaires, qui reçoivent encore des bienfaits particuliers de M. Bertin.

qui pourraient détruire ces monuments de notre histoire.

Quelque parti que l'on prenne, il est temps de mettre un terme à un travail dispendieux et sans un objet d'utilité vraiment publique.

Ces places sont devenues avec le temps une faveur littéraire plutôt qu'une fonction.

En proposant de supprimer ce titre, on proposera de laisser à quelques-uns des titulaires le traitement qui y est attaché; il finira avec eux, et ne sera qu'une charge passagère pour les finances.

M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a mérité des grâces et les a justifiées par son travail.

M. Gaillard, M. Gauthier de Sibert sont connus par des talents et des ouvrages accueillis du public.

M. Coqueley de Chausse-Pierre a vieilli dans cette place, et a eu des titres pour la mériter.

M. Richard de Valaunbrun en a sans doute aussi, et l'Assemblée les respectera sûrement.

M. le B... et son frère doivent à la patrie le sacrifice même de ce qu'ils auraient mérité. Ce sacrifice qu'ils lui offrent, ils l'avaient offert dès 1774. Voici ce que M. le B... écrivait à M. le comte de Maurepas au mois d'août de cette année:

« J'ai été attaché à M. le chancelier, et mon attachement le suivra dans sa retraite.... Je n'ai ni sollicité ni obtenu de grâce purement pécuniaire; le public a, je crois, rendu justice à mon désintéressement. On m'a prêté des sottises que je n'ai pas dites, des ouvrages que je n'ai pas faits; mais du moins on ne m'a supposé ni crime ni bassesse. Je n'ai jamais eu de l'État ni du ministre ni gage ni appointements. Il me reste deux places, l'une de commissaire au Trésor des Chartres, l'autre de juriconsulte chargé de travailler à l'uniformité de la jurisprudence. J'avais sur cette dernière partie des vues qui pouvaient être utiles; elles occuperont encore ma retraite. Si le sacrifice de ces deux places peut entrer dans des projets d'économie ou seulement de convenance, je suis prêt à le faire. Mon bonheur serait de penser que ce sacrifice a pu plaire à Sa Majesté. Je crois toujours à sa justice: Elle ne me punira point de mon zèle; et mon attachement pour un ministre qui a cessé de lui plaire ne sera pas un crime. »

Le sacrifice fut refusé avec des marques d'intérêt et d'estime.

M. le B... répondit:

« M. le comte, je vous dois des remerciements et de la reconnaissance. Vous serez peut-être flatté d'avoir inspiré ce sentiment à un homme qui n'a jamais connu ni la fausseté ni la bassesse. Je suis, etc. »

*Travaux littéraires.*

Traitements de divers membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, chargés d'un travail sur les manuscrits de la bibliothèque du Roi..... 14,000 liv.

Ce travail, commencé depuis quelques années, a produit trois volumes in-4°

Le comité a pensé qu'il aurait dû être réservé pour des temps plus heureux; qu'au moins le travail ne devait être payé que lorsqu'il était fini.

Édition de divers ouvrages relatifs à l'histoire de France.

M. Dacier .....	4,000 liv.	
Froissart est sous presse, et formera un ouvrage presque neuf.		
Histoire générale de la maison de Bourbon.		
M. Désormaux .....	3,600 liv.	
M. Marmontel, historiographe de France .....	3,600 liv.	
La France ne doit plus payer d'historiographe ; elle trouvera désormais des historiens. Mais M. Marmontel obtiendra certainement de l'Assemblée nationale la conservation de son traitement, qui sera reporté sur l'État des pensions.		
M. l'abbé Garnier .....	1,800 liv.	
M. l'abbé Garnier a continué une histoire de France : plus libre désormais dans son travail, il y développera l'énergie du caractère et des talents.		
M. Moreau ;		
Ouvrage sur le droit public	4,000 liv.	} 7,000 liv.
Ouvrage historique et politique .....	3,000	
Le traitement de 4,000 livres n'est que momentané ; il s'est prolongé avec le travail d'une décision du Roi : et renouvelé en pour années		
Le traitement de 3,000 liv. doit être reporté à l'état des pensions.		

*Jurisprudence uniforme dans les tribunaux.*

Messieurs {	Cam .....	2,000 liv.	} 4,000 liv.
	Le B. ....	2,000	
Ces traitements avaient un motif dans l'ancien ordre des choses. Nous aurons une constitution : nous aurons donc des lois, et plus de jurisprudence.			
On connaît le patriotisme de M. Camus ; il a prévenu, ou plutôt déterminé la décision du comité des finances ; son collègue a pensé comme lui.			

*Glossaire français, M. Mouchi, 2,000 livres.*

L'idée de ce Glossaire fut conçue par des gens de lettres : réunis chez M. Falconet. Suivre la génération des mots et la filiation des idées qui y ont été successivement attachées, jeter dans ce travail quelques recherches sur nos antiquités, tel fut leur objet. M. de Sainte-Palaise rassembla des matériaux : ils furent dispersés à sa mort. M. Mouchet a travaillé depuis à les réunir ; il y a huit cents pages d'imprimées.

1,000 livres furent assignées par le Roi à M. Mouchet en 1773.

1,000 encore en 1775.

*Géographie.*

M. Buache .....	4,000 liv.	} 1,450 liv.
Un géographe ordinaire du Roi .....	450	
Le traitement de M. Buache est justifié par son travail ; on ne connaît point les titres du géographe de Moulins.		

C'est à son département de les apprécier, et on propose de les renvoyer à l'assemblée de Moulins.

*Souscription pour divers ouvrages.*

Bible latine, Didot l'aîné .....	3,000 liv.
Keralio (Demoiselle), Histoire de la reine Elizabeth d'Angleterre .....	825
M. Beauzée, nouvelle traduction de l'Optique de Newton .....	500
M. Gia, traduction d'Homère .....	7,500
Sauvigny, Essais historiques sur les mœurs des Français .....	4,800
Joubert le jeune, l'Art de vérifier les dates .....	450
De Saint-Pierre, l'Etude de la nature	350
L'abbé de Coriolis, Traité sur l'Administration du Comté de Provence.	646
Desessarts, Dictionnaire universel de Police .....	2,100
Vicq-d'Azyr, Ouvrage sur l'Anatomie	2,745
Vauvilliers, Histoire Universelle, sacrée et profane .....	378
L'abbé , Histoire des Hommes marins .....	1,618
Ponce, graveur, Hommes illustres de France .....	420
	<hr/>
	25,332 liv.
	<hr/>

Une grande partie de ces ouvrages ont mérité l'intérêt et la protection du Roi ; quelques-uns sont dans l'ordre de ceux qu'il ne faut pas avoir besoin d'encouragement, parce que faits pour tout le monde, la vente doit assurer à l'auteur et au libraire le prix de leur travail, et la rentrée de leurs avances ; il y en a qui sont à leur terme, et qui vont disparaître naturellement de cet état ; mais toutes ces impressions ont été entreprises sur la foi de la grâce accordée par Sa Majesté, et l'Assemblée nationale doit respecter cet engagement.

On croit seulement qu'il ne faut désormais de souscriptions que pour des ouvrages qui tiennent à l'utilité et non pas à l'amusement ; qu'elles ne peuvent point être accordées à un ouvrage en projet, mais à un ouvrage fini et jugé.

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

*A Paris.*

A l'Université de Paris .....	300,000 liv.
Au collège des Cholets .....	12,000
Aux professeurs de droit civil et canonique .....	3,600
Aux professeurs de droit français ..	2,000
Aux professeurs de médecine .....	3,600
Aux professeurs de théologie .....	9,450
Aux professeurs de physique expérimentale .....	1,600
Aux professeurs d'hydrodynamique.	2,000
Aux écoles de chirurgie .....	7,500
Cours de maladie d'yeux .....	500
Collège royal, professeurs .....	22,000
Syndic .....	2,000
	<hr/>

*A reporter* .....

366,250 liv.

Report.....	366,250 liv.
<i>Divers collèges de Paris.</i>	
Au collège de Louis-le-Grand .....	15,600 liv.
Navarre.....	4,662
Mignon.....	450
La Mercy .....	310
Cambray, contrat pour achat de terrains .....	9,335
Tréguier, idem .....	6,789
Beauvais, idem .....	6,789
Bourgogne, contrat, prix de terrains cédés pour l'école de chirurgie .....	19,803
Cholets, cession des bâtiments de ce collège à l'Université .....	15,559
	<hr/>
	445,557 liv.
	<hr/>

*Observations.*

Les 300,000 livres affectées à l'université de Paris sont le prix de l'abandon qu'elle a fait des messageries qui lui appartenaient.

Un contrat du mois d'avril 1719 fixa ce prix au vingt-huitième effectif du bail des postes ; mais l'université n'a jamais touché le vingt-huitième effectif. Des augmentations successives ont porté sa rétribution à 300,000 livres. Sur cette somme, 30,000 livres ont été données au collège de Louis-le-Grand, et 15,000 livres au Collège royal. Il n'en reste donc à la faculté des arts que 255,000 livres prix de l'enseignement gratuit qui lui fut imposé par le contrat de 1719. C'est avec cette somme qu'elle stipendie ses principaux, ses professeurs ; qu'elle assure une retraite à leur vieillesse, qu'elle donne de modiques appointements à des agrégés destinés à remplacer les professeurs ; qu'elle paye ses officiers, et enrichit tous les ans la bibliothèque.

Pour donner un chef-lieu à l'université, Louis XV acheta le collège des Cholets, au moyen d'une reute en grain, fixée à..... 15,559 liv.

Le chef-lieu n'a point été bâti ; l'université loue les bâtiments des

Cholets qui produisent environ.... 12,000 liv.

On pourrait annuler le contrat d'acquisition du collège des Cholets, le rendre au collège de Louis-le-Grand, qui remettrait à l'université 15,000 livres sur les 30,000 livres qui lui sont assignées sur les postes : le Trésor royal gagnerait à cette opération.... 15,559

Le collège de Louis-le-Grand a reçu du Trésor royal 15,000, livres on ignore à quel titre.

On observe que ce collège a une administration trop étendue et trop compliquée pour n'avoir pas ses abus ;

Que les élèves y sont trop nombreux pour que l'éducation y soit aussi surveillée qu'elle le doit être.

On observe enfin que, si jamais nous avons une éducation vraiment nationale, il sera juste et utile de rendre aux provinces ces fondations mesquines qui originellement n'étaient destinées que pour quelques classes de citoyens, et de leur assurer à toutes, dans leur sein, une éducation générale qui convienne à tous ;

Qu'un plan d'études mieux combiné, plus étendu, rendra à Paris plus qu'il ne perdra par cette distraction en faveur des provinces.

Les autres collèges jouissent de revenus sur le Trésor royal, qui représentent des donations anciennes ou d'anciennes propriétés.

Cambray, Tréguier, Beauvais, Bourgogne ont peut-être été traités avec trop de faveur dans les derniers temps.

Le Collège royal prend sur les 300,000 liv. que la Caisse des postes paye à l'université de Paris .....

Il a du Trésor royal.....

Le Syndic a.....

15,000 liv.

22,900

2,000

---

39,900

---

Il n'est pas question ici d'examiner si cet établissement remplit dans toutes ses parties ce qu'on a droit d'attendre d'une pareille dépense ; et les économies à cet égard ne pourront être déterminées que quand on considérera l'éducation nationale dans toute son étendue.